

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 portant fixation du budget initial et du budget annexe du fonds d'intervention régional du premier exercice de l'agence régionale de santé de Bourgogne - Franche-Comté

NOR : AFSG1530942A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 118 et 131 ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015, et notamment son article 56 ;

Vu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1230 du 2 octobre 2015 relatif au fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Arrête :

Article 1^{er}

Le budget initial de l'agence régionale de santé de Bourgogne - Franche-Comté est arrêté en recettes et en dépenses conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté. Il est équilibré par un prélèvement de 200 000 € sur le fonds de roulement.

Article 2

Le budget initial annexe du fonds d'intervention régional (FIR) de l'agence régionale de santé de Bourgogne - Franche-Comté est arrêté en recettes et en dépenses à 133 125 342 € conformément aux tableaux joints en annexe au présent arrêté.

Article 3

Le plafond d'emplois autorisés de l'agence régionale de santé de Bourgogne - Franche-Comté est fixé à 455 emplois en équivalents temps plein travaillé.

Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et la directrice des finances, des achats et des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général chargé
des ministères des affaires sociales,*
P. RICORDEAU

ANNEXE

BUDGET INITIAL 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP		
Personnel	35 161 573	35 161 573	31 460 527	Subventions de l'Etat
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	6 963 300	6 963 300	31 460 527	<i>dont subvention pour charges de service public P 124</i>
				<i>dont subvention de l'Etat programme 157</i>
				<i>dont autres financements de l'Etat</i>
Fonctionnement	3 328 518	5 454 981	12 055 728	Autres financements publics
			9 114 738	<i>dont contribution AM au fonctionnement</i>
			2 940 990	<i>dont CNSA</i>
				<i>dont Versements de collectivités territoriales ou d'autres établissements publics</i>
				<i>dont autres financements (ASP, dons et legs, autres subventions d'exploitation)</i>
Intervention	2 940 990	2 940 990	227 889	Recettes propres
Investissement	386 600	386 600		
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	41 817 681	43 944 144	43 744 144	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-	200 000	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Personnel	35 161 573	Subventions de l'Etat	31 460 527
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	6 963 300	<i>dont subvention pour charges de service public P 124</i>	31 460 527
Fonctionnement	5 840 981	<i>dont subvention de l'Etat programme 157</i>	
		<i>dont autres financements de l'Etat</i>	
Intervention	2 940 990	Autres financements publics	12 055 728
<i>dont santé publique et prévention</i>		<i>dont contribution AM au fonctionnement</i>	9 114 738
<i>dont politiques médico sociales</i>	2 940 990	<i>dont CNSA</i>	2 940 990
		<i>dont Versements de collectivités territoriales ou d'autres établissements publics</i>	
		<i>dont autres financements (ASP, dons et legs, autres subventions d'exploitation)</i>	
TOTAL DES CHARGES (1)	43 943 544	Ressources propres	227 889
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	TOTAL DES PRODUITS (2)	43 744 144
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	43 943 544	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	199 400
		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	43 943 544

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-199 400
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	386 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)	
- produits de cession d'éléments d'actifs (C775)	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C777)	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	186 600

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	186 600
Investissements	386 600	Financement de l'actif par l'État	
Remboursement des dettes financières		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	386 600	TOTAL DES RESSOURCES (6)	186 600
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	200 000

BUDGET INITIAL FIR 2016 DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DEPENSES			RECETTES	
	BI 2016		BI 2016	
	AE	CP		Recettes globalisées
Fonctionnement (vote)	548 945	548 945		
			132 273 349	Dotation FIR
Intervention (vote)	131 724 404	132 576 387	5 114 122	<i>dont crédits médico-sociaux</i>
<i>dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie</i>	15 085 903	15 085 903	8 955 592	<i>dont crédits prévention-santé publique</i>
<i>dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale</i>	34 497 586	34 497 586	195 908	<i>dont PAERPA</i>
<i>dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire</i>	40 510 965	40 510 965	1 434 766	<i>dont expérimentation télémedecine</i>
<i>dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels</i>	41 551 405	41 551 405		<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>
<i>dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire</i>	78 547	78 547		
<i>provisions opérations FIR antérieures à 2016</i>		851 993	851 993	Crédits opérations FIR antérieures à 2016 provisionnées (appels de fonds CPAM)
<i>dont Mission 1 Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie</i>				
<i>dont Mission 2 Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale</i>			0	Fongibilité DAF/FIR
<i>dont Mission 3 Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire</i>				
<i>dont Mission 4 Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels</i>	0	851 993		
<i>dont Mission 5 Développement de la démocratie sanitaire</i>				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	132 273 349	133 125 342	133 125 342	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-	-	SOLDE BUDGÉTAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

CHARGES	BI 2016	PRODUITS	BI 2016
Fonctionnement	548 945	Recettes globalisées	
		Dotation FIR	132 273 349
Intervention	132 576 387	<i>dont crédits médico-sociaux</i>	5 114 122
		<i>dont crédits prévention-santé publique</i>	8 955 592
		<i>dont PAERPA</i>	195 908
		<i>dont expérimentation télémedecine</i>	1 434 766
		<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>	0
		Fongibilité DAF/FIR	
		Reprise sur provisions	851 993
		<i>dont crédits médico-sociaux</i>	
		<i>dont crédits prévention-santé publique</i>	
		<i>dont PAERPA</i>	
		<i>dont expérimentation télémedecine</i>	
		<i>dont sécurisation des prêts structurés des établissements de santé</i>	
TOTAL DES CHARGES (1)	133 125 342	TOTAL DES PRODUITS (2)	133 125 342
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	133 125 342	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	133 125 342

	BI 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)	-851 993
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-851 993

EMPLOIS	BI 2016	RESSOURCES	BI 2016
Insuffisance d'autofinancement	851 993	Capacité d'autofinancement	0
		Autres ressources	851 993
TOTAL DES EMPLOIS (5)	851 993	TOTAL DES RESSOURCES (6)	851 993
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0